



VILLE D'HENRICHEMONT  
1 PLACE DE LA MAIRIE  
18250 HENRICHEMONT  
☎ 02.48.26.70.04  
[mairiehenrichemont@orange.fr](mailto:mairiehenrichemont@orange.fr)

## ARRETE DU 18 JANVIER 2024

Le Maire d'Henrichemont

- Vu les articles L2211.1, 2212.2 du Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté n°2023112 en date du 13 décembre 2023, interdisant l'accès aux terrains de football (terrain d'honneur et terrain d'entraînement) et leurs utilisations pour éviter la dégradation de la pelouse
- Au vu des conditions climatiques

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté du 13 décembre 2023 est abrogé à partir du 19 janvier 2024.

L'accès au terrain de football (terrain d'honneur et terrain d'entraînement) et leurs utilisations sont autorisés à compter du 19 janvier 2024.

**Article 2<sup>ème</sup>** : L'Union Sportive devra se conformer à cette réglementation.

**Article 3<sup>ème</sup>** : Les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4<sup>ème</sup>** : la Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, le Gardien du Centre Sportif et Culturel sont chargé chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux abords des terrains.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20240118-2023-04-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2024

Le Maire,  
Gilles BUREAU

Publié sur le site internet de la commune le 18.01.2024